Image not found or type unknown

obligation d un lotisseur personne morale

Par **domicat**, le **12/12/2011** à **18:12**

Bonjour,

Actuellement propriétaire d une maison dans un lotissement privé, ce lotissement est composé deux 7 terrains, tous vendus et tous les maisons sont construites.
Sur mon acte notarié, il est précisé que le lotissement sera achevé le 31 mars 2012. Mais à ce jour, nous avons un chemin qui se dégrade avec des nids de poule, les trottoirs sont partiellement fait.

Ma question : le lotisseur a t il l obligation d entretenir l accès aux maisons ? si oui, quel est l article de loi qui s y réfère.
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés